

FORMULAIRE D'ADHÉSION



Pôle IARD
Centre MFA - TSA 37217
79000 NIORT CEDEX 9
Tél. : 05 49 09 38 15
dpp_production@macif.fr



FGTE
TRANSPORTS
ENVIRONNEMENT

FGTE-CFDT - Service juridique
Immeuble Delta
3 rue du Pont des Halles
94 150 RUNGIS
Tél. : 01 56 41 56 00
defense.penale@fgte.cfdt.fr

CONTRAT CONDUCTEURS PROFESSIONNELS - 9 303 008 - S002

ADHÉRENT.E AU CONTRAT

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ e.mail : _____
Date d'adhésion : _____ Nombre de points restants sur le permis : _____
Profession : _____

Vous déclarez occuper d'une manière effective et permanente un emploi dont l'objet consiste à conduire des véhicules terrestres à moteur pour lesquels la possession d'un permis de conduire est obligatoire : oui non

Vous déclarez sincères et, à votre connaissance, exacts les renseignements fournis ci-dessus et certifiez qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à induire la Mutuelle en erreur dans l'appréciation du risque proposé.

Vous acceptez, en conséquence, que le présent formulaire serve de base à votre adhésion au contrat CONDUCTEURS PROFESSIONNELS - 9 303 008 - S002 souscrit auprès de notre Mutuelle par la Fédération Générale des Transports et de l'Équipement de la CFDT et dont vous reconnaissez qu'une notice d'information vous a été remise.

Vous reconnaissez avoir été informé :

Que toute réticence, fausse déclaration ou inexactitude dans les réponses aux questions qui précèdent, entraîne les sanctions prévues aux articles L. 113-8 (nullité du contrat) et L. 113-9 (réduction des indemnités ou résiliation du contrat) du Code des Assurances.

Que vous pouvez demander à la **MACIF** communication et rectification de toute information vous concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Mutuelle. Ce droit, prévu par la Loi du 6 janvier 1978, peut être exercé auprès de la Direction Générale de la **MACIF**, 2 et 4 rue de Pied de Fond, 79037 NIORT CEDEX 9.

COÛT ANNUEL DE L'ADHÉSION : 7,00 € TTC POUR L'ANNÉE 2026

Fait à : _____ Le : _____

Signature de l'adhérent.e :

Jean-Philippe DOGNETON Directeur Pôle IARD
Groupe MACIF

Votre adhésion au contrat CONDUCTEURS PROFESSIONNELS - 9 303 008 - S002 souscrit auprès de la MACIF par la Fédération Générale des Transports et de l'Équipement de la CFDT est effective à compter de ce jour.

Attention : les salariés de la SUGE (sécurité SNCF), de la RATP et les convoyeurs de fonds ne bénéficient que de la garantie «Perte du Port d'Armes».

Rappel : l'adhésion est renouvelée tacitement chaque année au 1^{er} janvier et toute résiliation à ce contrat doit faire l'objet d'une résiliation écrite auprès du syndicat FGTE-CFDT local auquel vous êtes adhérent.e et ce, avant le 30 octobre de chaque année.

Informatique et Libertés : les données recueillies par MACIF, responsable du traitement, sont nécessaires à sa gestion interne, à la prospection et pourront être transmises à ses partenaires aux mêmes fins. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification auprès de la Direction Générale de MACIF, 2 et 4 rue de Pied de Fond 79 037 Niort Cedex 9. Je m'oppose à ce que mes données soient utilisées à des fins de prospection par MACIF / par ses partenaires / J'accepte de recevoir toute information commerciale par voie électronique de la part de la MACIF concernant ses produits et services / par ses partenaires concernant leurs produits et services et du Commerce Société d'assurance mutuelle à cotisations

FORMULAIRE D'ADHÉSION

CONTRAT ASSISTANCE JURIDIQUE FGTE-CFDT

ENTRE LA FGTE-CFDT



FGTE-CFDT

Immeuble Delta
3 rue du Pont des Halles
94 150 RUNGIS

Tél. : 01 56 41 56 00

defense.penale@fgte.cfdt.fr

FGTE
TRANSPORTS
ENVIRONNEMENT

ET L'ADHÉRENT.E AU CONTRAT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ e.mail : _____

Date d'adhésion : _____

Profession : _____

Vous déclarez occuper d'une manière effective et permanente un emploi dont l'objet consiste à conduire des véhicules terrestres à moteur pour lesquels la possession d'un permis de conduire est obligatoire : oui non

Vous déclarez sincères et, à votre connaissance, exacts les renseignements fournis ci-dessus et certifiez qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à induire la Mutuelle en erreur dans l'appréciation du risque proposé.

Vous acceptez, en conséquence, que le présent formulaire serve de base à votre adhésion au contrat CONDUCTEURS PROFESSIONNELS - 9 303 008 - S002 souscrit auprès de notre Mutuelle par la Fédération Générale des Transports et de l'Équipement de la Cfdt et dont vous reconnaissez qu'une notice d'information vous a été remise.

Vous reconnaissez avoir été informé :

Que toute réticence, fausse déclaration ou inexactitude dans les réponses aux questions qui précèdent, entraîne les sanctions prévues aux articles L. 113-8 (nullité du contrat) et L. 113-9 (réduction des indemnités ou résiliation du contrat) du Code des Assurances.

Que vous pouvez demander à la FGTE-CFDT communication et rectification de toute information vous concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Mutuelle. Ce droit, prévu par la Loi du 6 janvier 1978, peut être exercé auprès de FGTE-CFDT 3 rue du Pont des Halles - 94 150 RUNGIS.

COÛT ANNUEL DE L'ADHÉSION : 11,00 € TTC POUR L'ANNÉE 2026

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Cette assurance vient en complément du contrat conducteurs professionnels et est indissociable dudit contrat. Son objet est de vous assister devant toutes juridictions pénales, civiles et administratives dans le cadre de procédures liées à la conduite d'un véhicule particulier et/ou professionnel (hors cas d'exclusion)*

* De la conduite en état d'ivresse ou sous l'empire d'un état alcoolique,
De la conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants (art. L. 235-1 à L. 235-4 du Code de la route) à l'occasion d'un accident mortel,
D'une décision de non renouvellement ou de restriction motivée par des raisons médicales dans le cadre d'obligations instituées par les articles R. 221-10 et R. 221-11 du Code de route,
Du fait que l'adhérent a refusé ou négligé de se soumettre dans les délais qui lui ont été prescrits à l'une des visites médicales prévues à l'article R. 221-14 du Code de la route,
Refus de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique,
De manipulations frauduleuses sur les appareils de contrôle du véhicule